

**ARRÊTÉ N° 20/2025****Arrêté portant attribution de l'autorisation n°01 de stationnement d'un taxi en location gérance**

Le Maire de la Commune de Villeneuve-lès-Bouloc.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2213-33 ;

Vu les articles L.3121-1 et suivants, L.3124-1 et suivants et R.3121-1 et suivants du code des transports ;

Vu le code de la route ;

Vu le code du commerce ;

Vu le code de la consommation ;

Vu le code du travail ;

Vu le code pénal ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 mai 2011 portant réglementation des taxis dans le département de la Haute-Garonne ;

Vu l'arrêté préfectoral n°31-2020-10-001 du 08/10/2020, portant composition de la commission locale des transports publics particuliers de personnes ;

Vu l'arrêté municipal n° 18/2025 du 01/04/2025 réglementant le stationnement des taxis dans la commune ;

Vu l'arrêté municipal n° 19/2025 du 01/04/2025 portant autorisation n°01 de stationnement d'un taxi, sans emplacement réservé attribué à M. PANGO Adonis ;

Vu le contrat de location gérance signé le 01/04/2024 entre la société GD TAXIS, représentée par M. DUCHEIN Gilles et la société TAXI ATL TOULOUSE, représentée par M. HOUANI Taoufique ;

Vu le compromis de cession d'autorisations de stationnement (ADS) d'un taxi signé le 17/01/2025, entre l'entreprise GD TAXIS représentée par M. DUCHEIN Gilles, le cédant et la société ADS TAXI représentée par M. PANGO Adonis, le cessionnaire,

ARRÊTE

Article 1 : M. HOUANI Taoufique, qui a conclu un contrat de location gérance avec M. DUCHEIN Gilles (cédant de l'ADS n°01) est locataire de l'autorisation de stationnement de taxi n°01, à partir du 01/04/2025.

Article 2 : M. HOUANI Taoufique, locataire de l'autorisation de stationnement n°01

Permis de conduire : n°23AB60057 délivré le 20/01/2023 par la préfecture de la Haute-Garonne ;

Carte professionnelle de conducteur de Taxi : n°03123015501

et du véhicule équipé en taxi, exerce à compter du 01/04/2025 son activité professionnelle, avec le véhicule mis à sa disposition par M. PANGO Adonis (titulaire de la carte de conducteur de taxi

n°03119065301 délivrée par le préfet de la Haute-Garonne), dont les caractéristiques sont les suivantes :

Marque : PEUGEOT

Modèle : 508

Immatriculation : EL-196-LV

Compagnie d'assurance : BPCE Assurances IARD- 79034 NIORT – n° de contrat 131377470 M 001

Article 3 : Le conducteur autorisé à conduire ce véhicule est M. HOUANI Taoufique, titulaire de la carte de conducteur de taxi, délivrée sous le n°03123015501.

Article 4 : M. le maire chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à Monsieur le préfet de la Haute-Garonne.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse : 68, rue Raymond IV - BP 7007 31 068 TOULOUSE CEDEX 7, ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien :

<http://www.telerecours.fr> .

Fait à Villeneuve-lès-Bouloc,

Le 15/04/2025

Le Maire,

André GALLINARO

